

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS945

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« Au troisième alinéa de l'article L. 421-16, la première phrase est remplacée par la phrase »

les mots :

« Le troisième alinéa de l'article L. 421-16 est ainsi rédigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à la supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 421-16 du code de l'action sociale et des familles, de manière à assurer la coordination juridique avec les définitions des accueils continus, intermittents et relais introduits aux alinéas 7 à 10 du présent article 4 à l'article L. 421-2 du même code.